

Quand les lanceurs d'alerte ne sont pas écoutéset là où la France se distingue.

« Une protection adéquate de la santé demande une volonté de reconnaître les risques potentiels aussitôt que possible , et non une détermination à les nier aussi longtemps que possible . »Yvan L.Beale Docteur en Médecine - Département de Physiologie- Université d'Auckland

Produit, technique ou technologie	Alerte en... par ...	Risques annoncés ou conséquences avérées	Sanctions pour le donneur d'alerte	Mesures prises ailleurs	Mesures prises en France
Amiante	1898 G.B. Lucy Deane 1974 Henri Pézerat (CNRS) 1976 l'OMS classait l'amiante parmi les « cancérigènes certains » pour l'homme.	Fibroses, cancers prévu : 100 000 morts en France d'ici 2015 Monde : 100 000 morts par an		Interdiction aux USA en 1967 Directive EU 91632 en 1992	Interdiction en 1997 En 1996, Claude Allègre parlait pour la Faculté de Jussieu de « phénomène de psychose collective"
Aspartame (E 951)	1971 : Dr John Olney (USA) 1995 : le Dr Betty Martini 2005 Institut Ramazzini Bologne	Entre autres : sclérose en plaque, lupus, cancers, diabète, dépression...		Interdit au Japon (1969), en Australie , en Islande	Commercialisé en 1979, avec introduction dans certains produits pharmaceutiques 1988 édulcorant autorisé dans l'alimentation
Ethers de glycol	Etat de Californie mai 1982 En 1994, André Cicoella	Malformations congénitales	licenciement de l'INRS pour « insubordination grave et réitérée »	1992 interdiction en Suède des quatre éthers les plus toxiques	1997 interdiction mise sur le marché et importation de quatre éthers de glycol,
Hormones de croissance	1976 Dr Dickinson	Maladie de Creutzfeld-Jacob		Interdiction G.B. en 1995	Interdiction en 1998
Mercure dans les amalgames dentaires	Dentistes américains en 1 830 ----- Dr J-J Melet en 1986, découragé, s'est suicidé en 2007	Alzheimer, Maladies auto-immunes Cancers divers	----- Interdiction d'exercer la médecine pendant un an	1988 Interdit en Suisse 1994 Suède interdiction pour enfants et adolescents 2008 Norvège, Danemark interdiction pour tous	Toujours utilisés en France , sans restrictions
Ondes électromagnétiques (tél portable, DECT, WIFI, Wimax)	syndrome des micro-ondes (1960); depuis, accumulation de rapports de scientifiques indépendants, dont ceux du Dr Santini - Rapports TNO, Reflex et BioInitiative en 2007	Entre autres : migraines, vertiges, troubles de la vue, de l'ouïe, insomnies ...A terme :Troubles dépressifs ou immunitaires .maladie d'Alzheimer. de Parkinson, tumeurs cérébrales	Un exemple parmi d'autres: 2008 Fermeture du laboratoire de Clermont-Ferrand qui a montré des altérations sur des tomates exposées	Luxembourg décembre 2000 3 V/M canton de Salzbourg , Valence (E) Toscane, Liechtenstein : 0,6 V/M	France : 48 - 58 - 61 V/M
PCB	1898 On décèle l'acné chlorurique chez des ouvriers 1936 décès d'ouvriers danger annoncé dès 1937	promoteurs processus cancérogènes, problèmes de fertilité, de croissance et dégradation du système immunitaire.		interdits : - en Suisse en 1972 - aux USA en 1970	Interdits en France en 1987

Roundup	Pr Robert Bellé, du CNRS de Roscoff 2002 G-E Seralini 2 008	cancérigène perturbateur endocrinien cause la stérilité des terres programme la mort des cellules humaines		1 996 biodégradabilité" jugée mensongère par la justice de l'Etat de New York,	2007 condamnation pour publicité mensongère
----------------	--	---	--	--	---

Et ce ne sont que quelques exemples ; aidez- nous à compléter le tableau

Pour nous éclairer :

Extraits du livre « La société cancérogène » (Geneviève Barbier, médecin)

« L'éradication du cancer détruirait des milliers d'emplois. Des secteurs d'activité florissants se trouveraient sinistrés, et toute une industrie du médicament, du soin, du dépistage et du diagnostic se verrait soudain oisive, désemparée et ruinée dans un monde sans cancer, un peu comme des marchands d'armes plongés dans une paix perpétuelle »

« Il serait logique que, dans les pays en proie à la surproduction agricole, l'utilisation de produits néfastes à la santé des citoyens soit interdite ou, à tout le moins, découragée. Elle est subventionnée, par l'Europe comme par la France. C'est ainsi qu'un hectare de maïs qui demande plusieurs traitements (...) rapporte une prime de 500 euros alors qu'un hectare d'herbe où une vache pourrait paître au soleil ne rapporte rien.... »

« Pourquoi la France, lanterne rouge en Europe de la mortalité précoce par cancer, ne se donne-t-elle pas les moyens de limiter les substances potentiellement cancérigènes ? Aucune politique de prévention du cancer ne peut faire l'économie de ce débat public sans se décrédibiliser. Comment se fait-il qu'aucune ne l'ait jamais engagé ? »

Extrait d'une interview de Roger Lenglet ,philosophe et journaliste d'investigation, co-auteur du livre de John Stauber & Sheldon Rampton, "L'industrie du mensonge:lobbying,communication, publicité & médias" (intégrale : http://www.librad.com/c_content/recension/EEIZyZlulkFqSABxPB.shtml)

« L' Association française des conseils en lobbying regroupe environ une dizaine de cabinets gérant des dossiers potentiellement explosifs sur le plan sanitaire. Leur objectif est, soit d'éviter tout débat public en confiant la gestion du dossier à des «tours de table» feutrés réunissant des politiques, des industriels et des experts, soit d'orienter rapidement ou d'éteindre les débats naissants en édulcorant habilement les informations.

Le dossier de l'amiante, qui a été géré de cette façon par un cabinet reste aujourd'hui l'exemple le plus scandaleux de ce procédé. Dans le même but, les cabinets font souvent de la veille commanditée, payée par les industriels soucieux d'éviter que la toxicité de leur produit soit connue.

Les futures crises sanitaires sont souvent connues des années, voire des décennies à l'avance, car les industriels disposent de données épidémiologiques sur leurs propres salariés exposés et en finançant des recherches qu'ils verrouillent.

Bien avant qu'une crise surgisse en France, il est fréquent que des pays aient déjà mis en cause ou interdit le produit - souvent ceux de l'Europe du Nord ou les Etats-Unis. Leur stratégie est d'agir au plus tôt, avant même que les législateurs découvrent le problème, et de retarder le plus possible la prise de conscience claire des dégâts, pour continuer à vendre ou à déstocker (...), de débarrasser le groupe financier de la branche à risque ou de dissocier juridiquement les sociétés avant que les victimes n'agissent en justice pour faire payer les responsables. Ils parviennent couramment à prolonger de plusieurs années des marchés très juteux mais aussi à étanchéifier et à diluer les responsabilités, etc. Et lorsque le dossier arrive sur le bureau du législateur, il n'est pas rare que le cabinet de lobbying ait déjà concocté un texte de loi protégeant astucieusement les intérêts de leurs clients..... »

Et aussi: « **Alertes santé** » d'André Cicollela et Dorothee Benoît-Browayes (Fayard) ; sur Internet: « **Signaux précoces et leçons tardives Le principe de précaution 1896-2000** »